



## CSA DI Grand Est du 13/06/2024

### Déclaration liminaire intersyndicale

Monsieur le Président

L'ordre du jour du CSA de la DI GE du jour comporte un point relatif au transfert de compétence entre les bureaux de Mulhouse et Colmar .

Ce transfert loin de se limiter à ces deux bureaux impacte également le bureau de Saint-Louis autoroute et la mission FFECSA.

Il s'agit sans doute de la réforme de trop dans la direction de Mulhouse et plus largement dans la DI du Grand Est qui ne cesse d'être malmenée depuis des années par des pertes de missions et des fermetures de services.

Cette politique jugée peut-être ambitieuse par notre direction générale est synonyme localement de fragilisation des agents, de perte de sens et surtout de perte de confiance envers notre hiérarchie.

Si en théorie, ce transfert vous semble logique, en pratique, nous y voyons une perte de compétences et une déstabilisation des bureaux gestionnaires.

Nous dénonçons une politique destructrice d'emplois et une vision dogmatique qui réduisent notre activité pour se concentrer sur un cœur de métier de plus en plus éloigné des services que nous devons rendre tant au public qu'aux entreprises.

Enfin, nous ne voulons pas seulement être une chambre d'enregistrement, car, au vu du calendrier, tout est finalisé.

C'est pourquoi, dans le cadre d'une intersyndicale, nous, représentants du personnel élus en CSA de la DI GE, avons décidé à l'unanimité de ne pas siéger ce jour.

Metz, le jeudi 13 juin 2024,

**Les organisations syndicales élues au CSA de la DIGE :**  
**USD-FO – CFDT – SOLIDAIRE – CGT**